# Le Journal du





• N° 423 • Vendredi 26 Janvier 2018

### LE FC CHAMBLY DANS LA COUR DES GRANDS!



Une nouvelle fois, notre club phare Isarien a surmonté l'écueil qu'était le club pro de la Berrichonne de Châteauroux en l'éliminant et s'ouvre les portes des 1/8èmes de finale. Grandiose quand on sait que le FC CHAMBLY a disputé l'ensemble de ses tours à l'extérieur.

Décidément, le FC CHAMBLY chaque année nous rappelle que le football Isarien est de grande qualité et que nous pouvons en être fier.

Nous leur souhaitons bon vent contre l'US GRANDVILLE lors des 1/8èmes de finale.

Claude COQUEMA, Président Délégué du DOF

## **COMMUNIQUÉ INTEMPÉRIES**

Compte tenu des conditions atmosphériques, des prévisions météorologiques et en raison de l'état actuel des terrains, le District Oise de Football a décidé de reporter à une date ultérieure toutes les rencontres officielles départementales concernant les CHAMPIONNATS Vétérans, Seniors, Jeunes et Féminines prévues les 27 et 28 Janvier 2018.



Sont maintenus les matchs de coupes vétérans, seniors, jeunes U18 et U15 ainsi que les rencontres en salle.

IMPORTANT : En cas d'arrêté municipal les rencontres seront systématiquement inversées.

## ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU D.O.F.



Afin d'améliorer la qualité du service rendu, le secrétariat du D.O.F. fait évoluer ses horaires d'accueil téléphonique.

A partir du Jeudi 1<sup>er</sup> Février 2018, vous pouvez nous joindre, **uniquement de 13H30 à 17H30 du mardi au vendredi.** 

Vous pouvez également effectuer vos demandes d'informations directement en envoyant un courriel à l'adresse secretariat@oise.fff.fr

Nous veillerons à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

1

# AGENDA PROCHAINE REUNION DE COMMISSION DU DISTRICT

Jeudi 1er Février 2018 à 17 H 30 : Commission de Discipline

### RETOUR SUR LES FORMATIONS DES RÉFÉRENTS EN ARBITRAGE DES CLUBS



Ces vendredi 1<sup>er</sup> et 8 décembre et ce samedi 9 décembre ont eu lieu des réunions d'échange et de formation pour les référents en arbitrage des clubs du District Oise de Football. 29 référents de clubs et des dirigeants de clubs ont assisté à ces réunions.

Organisées par la commission détection, recrutement et fidélisation des arbitres, ces réunions ont permis aux référents et aux membres de la commission de se rencontrer afin d'échanger sur le rôle des référents au sein des clubs et les actions à mener pour recruter et fidéliser des arbitres. Il s'agissait aussi de s'organiser pour continuer à travailler en partenariat tout au long de la saison.

La commission détection, recrutement et fidélisation des arbitres souhaite remercier le District Oise de Football et les clubs de Choisy-au-Bac et Grandvilliers pour avoir accueilli les réunions ainsi que l'UNAF 60 pour avoir offert un pot de l'amitié servi à l'issue de chacune des réunions.

Une nouvelle réunion de formation sera organisée dans la deuxième partie de la saison pour les référents de clubs qui n'ont pas assisté aux premières réunions. La date et le lieu seront communiqués sur le site du DOF et par mail aux clubs sur les adresses de la ligue. Avoir un référent en arbitrage est un des critères incontournables d'encadrement afin d'espérer pouvoir obtenir un label jeune FFF.

Texte : CAMBON Garry Crédit photo : FFF

### Section sportive à filière « arbitrage »



La période d'inscription pour entrer en section sportive à filière « arbitrage » est lancée au lycée Condorcet. Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard pour le 6 avril 2018. Nicolas AIMAR, Responsable de la Section, et Philippe BEHAGUE, Conseiller Technique, sont à l'écoute des parents et des élèves.

Vous trouverez leurs coordonnées, ainsi que des renseignements utiles, en téléchargeant la plaquette de présentation ainsi que le dossier d'inscription sur le site du District.



# REUNIONS DE SECTEURS FOOT A 5 EVOLUTION et DECOUVERTE



Retrouvez sur le site du District, les répartitions des clubs par secteurs concernant le Foot à 5 EVOLUTION et DECOUVERTE.

### Secteur A: Le Jeudi 1er Février 2018 à 18 H 30

Salle des Fêtes à VERDEREL

Responsable: Patrick MAIGRET (06.43.06.92.21)

### Secteur B: Le Mercredi 31 Janvier 2018 à 18 H 30

Club House du stade de ST JUST EN CHAUSSEE Responsable : Dominique DEALET (06.85.06.50.63)

### Secteur C: Vendredi 2 Février 2018 à 18 H 30

Club house du stade de RESSONS S/MATZ Responsable : Roland DELEGLISE (06.70.83.72.30)

#### Secteur D: Le Mercredi 31 Janvier 2018 à 18 H 30

Club House du stade du Clos des Roses à COMPIEGNE Responsable : José DENEU (06.85.45.48.57)

### Secteur E: Le Jeudi 1er Février 2018 à 18 H 30

Club House du stade de CHEVRIERES Responsable : Roland DELEGLISE (06.70.83.72.30)

### Secteur F: Le Mercredi 31 Janvier 2018 à 18 H 30

Club House du stade de CREPY EN VALOIS Responsables : Patrick MAIGRET (06.43.06.92.21), Gilles DELCROIX (06.73.56.93.84)

#### Secteur G: Le Mercredi 31 Janvier 2018 à 18 H 30

Club House du stade de GOUVIEUX Responsable : Christine DE SAMPAIO (06.32.94.71.83)

### Secteur H: Le Vendredi 2 Février 2018 à 18 H 30

Complexe Sportif G. Lenne à NOGENT/OISE Responsable : Eric LHEUREUX (06.25.74.41.04)

### Secteur I : Le Vendredi 2 Février 2018 à 18 H 30

Espace Parisis Fontaine à NOAILLES Responsable : Philippe SEGONDS (06.89.99.19.17)

#### Secteur J: Le Vendredi 2 Février 2018 à 18 H 30

Club House du stade de CHAUMONT

Responsable: Patrick MAIGRET (06.43.06.92.21)



Relayé par la presse sans commune mesure avec son objectif, le dysfonctionnement de la gestion de participation des clubs de la Ligue à l'opération « Noël des Déshérités » a mis en lumière les difficultés que nous avons dans la mise en œuvre de la fusion des anciens territoires de Picardie et du Nord-Pas de Calais.

Sur la forme, notre envoi du 5 décembre 2017 à chacun des 1592 clubs actifs de la Ligue sur l'adresse de messagerie sécurisée, contenait une maladresse technique qui a redirigé quelques-uns de nos messages dans le bac des messages indésirables de certains clubs.

Adresser un mail dans lequel on ne trouve qu'une image (celle du courrier de sollicitation en l'occurrence) et surtout pas de texte, a de fortes chances qu'il soit repéré par le contrôle de sécurité intégré à la messagerie comme un message « douteux ». Il est dès lors placé dans les messages indésirables.

La Ligue a conservé la copie de chacun des 1 592 envois du 5 décembre et n'avait reçu, à cette date et en retour, aucun message évoquant un quelconque problème de livraison.

Nous avons adressé à l'ensemble des collaborateurs de la Ligue les instructions pour qu'une telle erreur ne se reproduise plus à l'avenir.

Sur la forme encore, la méthode utilisée depuis décembre 2010 pour alimenter l'opération de solidarité du Football Amateur Régional vers des enfants en très grande souffrance sous l'égide de l'association « Le Noël des Déshérités » n'avait pas rencontré, jusqu'à présent, de contestation importante tant la somme sollicitée est dérisoire et l'œuvre de solidarité capitale pour celles et ceux qui en bénéficient.

Toujours sur la forme, l'envoi d'un message dans les conditions décrites ci-dessus avait été précédé d'une large communication sur le site de la Ligue relayée sur les sites de chacun des districts.

Sur le fond, la Ligue comprend que, pour des raisons que personne ne discutera, des clubs ne souhaitent pas adhérer au dispositif et nous nous étions étonnés que sur un envoi de 1 592 sollicitations, 6 clubs seulement avaient fait connaître leur souhait de ne pas participer, un nombre très nettement inférieur aux années précédentes où les clubs sollicités n'étaient qu'environ 1 100. Dans le cadre de la fusion et donc de la généralisation de cette opération à l'ensemble du territoire et contrairement à ce qui a pu être écrit, le bénéfice de la collecte profitera bien évidemment à des enfants pris en charge dans des établissements de soins pour enfants et adolescents picards.

C'est la condition du maintien de l'opération de solidarité initiée par la Ligue il y a plus de 20 ans en partenariat avec l'association « Le Noël des Déshérités » et à laquelle participe, d'ailleurs, le club du FC Chambly Oise.

Même si nous regrettons que ce geste ne fasse pas l'unanimité auprès des clubs, la Ligue remboursera la somme de 20 euros à ceux qui ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas adhérer à cette œuvre caritative et qui ont été prélevés sans leur véritable consentement. Cela reste une opération complètement « blanche » et sur laquelle la Ligue abondera comme elle l'a fait depuis toujours. En présentant toutes nos excuses à l'ensemble des clubs de la Ligue pour le dérangement occasionné par cette maladresse technique et très cordialement,

### Bruno BRONGNIART Président de la LFHF

PS: Les clubs phares de notre région, Lille, Amiens, Lens, Valenciennes, Chambly, Boulogne et Dunkerque offrent, comme chaque année, des places distribuées par tirage au sort aux clubs participants.

Le club d'Amiens SC regrette de ne pouvoir participer cette saison à cause des travaux qui amputent la capacité d'accueil au stade de la Licorne. Il prend rendez-vous pour la saison prochaine et souhaite une totale réussite à la Ligue pour l'opération « Noël des Déshérités ».





ESTELE COURSEAUX

Pour commencer notre série « Portraits de Femmes » dans le cadre de la féminisation du football, nous souhaitons vous présenter Estelle Courseaux. Estelle, bénévole au club de l'AS Maignelay Montigny dans le district de l'Oise, a répondu à nos questions.

Cette jeune maman de 37 ans, cumule plusieurs fonctions au sein de son club et pas des moindres. « Je suis éducatrice (Cff1), responsable jeunes et dirigeante U10/U11. »

« J'aime mon club » nous dit-elle, « c'est un club d'environ 200 licenciés dans un petit village où tout le monde se connait. »

C'est donc au sein de cette structure au climat familial et convivial qu'Estelle, mère d'une fille et de deux garçons, a décidé de s'investir huit à dix heures par semaine. Et cela fait maintenant sept ans! Pourquoi s'est-elle investie? Comme souvent, il s'agit d'une histoire de famille. « Ce club est le club de mon mari et mes enfants sont la 4ème génération à jouer à l'ASMM! »

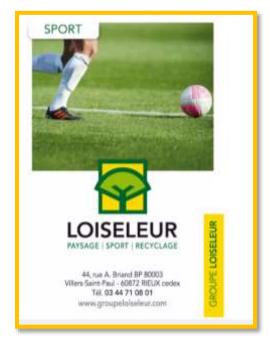


Lorsque ses deux garçons et surtout sa fille ont rejoint les effectifs du club, c'est devenu une évidence pour Estelle, se former. C'est ainsi qu'elle a suivi un module pour devenir éducatrice.

Lorsque nous lui avons demandé les qualités d'un bénévole, elle a répondu la patiente, la disponibilité et l'envie. C'est évident, mais il faut le rappeler sans cesse, les bénévoles, cheville ouvrière des clubs, des districts et des ligues, sont une valeur inestimable pour le football amateur. Mettons donc sur le devant de la scène, la patience et la disponibilité de tous ces bénévoles, hommes et femmes, qui comme Estelle, font vivre le football sur notre territoire.

« J'ai plein de bons souvenirs dans mon club mais pour moi, les meilleurs moments sont les sourires des enfants lors des entrainements ». Une autre scène restera gravée dans la mémoire de cette éducatrice passionnée, le sourire de sa fille lorsqu'elle a rencontré les Bleues!

Couleur : rouge / Joueurs(es) : Zidane et Le Sommer / Club : Amiens / Livre : les livres de Ken Follett / Film : Dirty Dancing







### FUT FEM CUP 2018 - 6ème édition



C'est la 6ème édition du Fut Fem Cup et pour la première fois, tout le territoire des Hauts de France est concerné. On vous explique tout!

L'évènement concerne les catégories U11F à U16F :

Le 27 février : U11F, le 28 février : U13F et le 1er

mars: U16F

Sont concernés : les Clubs uniquement féminins de la région des Hauts de France.

Les équipes participeront à des rencontres de futsal ainsi qu'à de nombreuses animations sur le site (ateliers éducatifs, défis, matchs ...).

À Arras, salle Giraudon le 26 et 27 février et 1er mars 2018: 9 Avenue du Maréchal Leclerc, 62000 Arras

Début des rencontres 9h30 fin 17h30.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du District Oise.

### **PROCES - VERBAUX**

### COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Fédérale le 17 mars 2017, il est dorénavant interdit de diffuser des sanctions groupées.

Par conséquent, les sanctions des joueurs et dirigeants sont consultables :

- sur l'espace « Mon compte FFF » pour l'intéressé
- jusqu'à six matches par publication sur Footclubs
- pour toutes les autres notifications par publication sur Footclubs et par mail envoyé uniquement à l'adresse GMAIL CLUB ouverte par la Ligue des Hauts De France (.........@lfhf,fr)

**ATTENTION**: LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRISES DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse <u>discipline@oise.fff.fr</u> dès le lendemain de la rencontre.

### **COMMISSION JURIDIQUE**

#### Réunion restreinte du VENDREDI 19 JANVIER 2018

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents: Xavier BACON, Eric POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches des championnats sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches des coupes dans un délai de 48 heures.

### FC ANGY - CS CHAUMONT - Coupe Saint-Lucien du 14/01/2018.

### Réclamation d'après match du CS CHAUMONT concernant la participation de joueurs venant d'équipe Seniors.

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme et sur le fond au sens de l'article 187 des RG de la FFF.

Considérant que la réclamation d'après match a été communiquée au FC ANGY qui n'a fait part d'aucune remarque, Considérant qu'après vérification des dernières FMI des équipes Seniors « A » et « B » du FC ANGY, la Commission constate qu'aucun joueur entrant dans la composition de ces deux équipes n'a participé à la rencontre précitée, Dit qu'il n'y a pas d'infraction aux dispositions réglementaires,

Par ces motifs, la Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain FC ANGY – CS CHAUMONT : 2 à 0.

Droits de réclamation confisqués.

### FC GUIGNECOURT - AS BORNEL - Coupe Saint-Lucien du 14/01/2018.

### Réclamation d'avant match de l'AS BORNEL concernant la participation de deux joueurs « Mutation ».

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant que les restrictions de joueurs, titulaires d'une licence Mutation suite aux infractions avec le Statut de l'arbitrage, ne s'appliquent uniquement qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée soit dans ce cas l'équipe Seniors « A » du club,

Dit que l'équipe Vétérans du FC GUIGNECOURT n'était pas soumise à ces restrictions et pouvait inscrire sur la FMI deux joueurs « Mutation »,

Par ces motifs, la Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, FC GUIGNECOURT – AS BORNEL : 5 à 3.

Droits de réclamation confisqués.

### ST RESSONS - FC CAMBRONNE « B » - FUTSAL D2 du 16/01/2018.

Considérant que pour suivre son cours, une réclamation doit être confirmée par courrier électronique provenant d'une adresse déclarée sur Footclubs,

Par ce motif, la Commission décide de rejeter la réclamation car non recevable en la forme et homologue, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, ST RESSONS – FC CAMBRONNE « B » : 2 à 4.

### UC BEAUVAIS PORTUGAIS – SC SONGEONS – U18 D3A du 25/11/2017.

### Dossier transmis par la Commission FMI pour validation.

La Commission Juridique, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission FMI décide de valider l'amende de 50 € à l'USC PORTUGAIS BEAUVAIS pour absence de synchronisation de la tablette, ceci en application du barème « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison.

## ES FORMERIE « B » - FC BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS – Seniors D4A du 05/11/2017. Dossier transmis par la Commission FMI pour validation.

La Commission Juridique, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission FMI décide de valider l'amende de 50 € à l'ES FORMERIE pour non transmission de la FMI après clôture de l'arbitre, ceci en application du barème « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW

### **COMMISSION JURIDIQUE**

### Réunion restreinte téléphonique du MERCREDI 24 JANVIER 2018

Présidente : Nathalie DEPAUW

**Présents**: Xavier BACON, Eric POQUERUSSE

Rappel: Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches des championnats sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches des coupes dans un délai de 48 heures.

### ST RESSONS - FC CAMBRONNE « B » - FUTSAL D2 du 16/01/2018.

# Réclamation d'avant match du ST RESSONS concernant la participation de joueurs venant d'équipe supérieure confirmée par courrier électronique.

Aux vues d'éléments nouveaux apportés dans ce dossier et les délais d'appel n'étant pas écoulés, la Commission reprend cette réclamation pour analyse.

Considérant qu'après vérification de la dernière FMI de l'équipe « A » du FC CAMBRONNE, la Commission constate que trois joueurs entrant dans la composition de celle-ci ont participé à la rencontre précitée,

Considérant que le 16/01, le FC CAMBRONNE « A » ne jouait pas, aucun joueur n'était autorisé à redescendre en équipe « B »

Dit qu'il y a infraction à l'article 8.4 du Règlement Particulier du DOF,

Par ces motifs,

La Commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 au FC CAMBRONNE « B » avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match au ST RESSONS.

Droits de réclamation remboursés au ST RESSONS et mis à la charge du FC CAMBRONNE par opérations sur les comptes clubs.

### La Présidente, Nathalie DEPAUW

